



Nombre
de Conseillers en exercice : 49
de Présents : 31
de Votants : 41
Dont vote par procuration : 10
Abstention : 0
Contre : 0

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00121/2023 du 30/06/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 juin 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (31)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA, M. Mahamoudou AHAMADI, M. Anassi ALI, Mme Mariame ALI DITE NINA, M. Chamouine ATTOUMANE, Mme Marianne DAMARY, M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, M. Djamaidine HAIDAR, Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Moina-Fatima IBRAHIM, Mme Anzimiya HOUMADI, Mme Mariame KAMBI, M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, Mme Inayatie KASSIM, Mme Nourainya LOUTOUFI, Mme Zoulfati MADI, M. Assane MOHAMED, M. Said MALIDI MLIMI, M. Elyassir MANROUFOU, M. Soiyinri MHOUDHOIR, M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Fatima Fayna M'SOILI, Mme Rabianti MVOULANA, M. Hamidani MZE MOGNE, Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO, M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIH MOHAMED, M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU, Mme Anfiat TOUMBOU DANI

OBJET :

**Demande d'aide
financière pour l'achat
d'un véhicule pour
l'association Mahabou
Sporting Club**

Absents : (7)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI, M. Jacques Martial HENRY, Mme Liza MAHAMOUDOU, Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI, Mme Zaïtouni ABDALLAH

Absents excusés : (1)

Mme Haoutha AHAMADA

Procuration : (10)

Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Nourainya LOUTOUFI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Le Maire.



Vu la délibération n°2020.00159/2020 du 28 novembre 2020 portant règlement d'intervention et d'attribution des subventions communales ;

Vu la délibération n°2022.00111/2022 du 27 mai 2022 portant mise à jour du règlement d'attributions des subventions ;

Considérant que la ville de Mamoudzou, par le biais de la direction de l'excellence sportive et vie associative, a engagé un travail d'analyse, de suivi et d'accompagnement à tous les niveaux pour les associations de la commune afin de les aider à se développer, notamment celles dont la trésorerie est particulièrement fragile ;

Considérant que plusieurs réunions, comme le forum de l'excellence sportive, sont organisées par la municipalité avec les clubs sportifs pour échanger sur les perspectives ou les ambitions communes liées au sport ;

Considérant que le club de football le Mahabou Sporting Club a récemment obtenu la notification d'une décision de la ligue de football de Mayotte pour l'aider à hauteur de 50 % sur l'acquisition d'un véhicule de transport pour ses joueurs lors de leurs déplacements ;

Considérant que le règlement interne de la ville de Mamoudzou, prévoit une aide exceptionnelle pour toute équipe de football de la ville ayant eu une aide de la ligue de football pour l'acquisition d'un véhicule de transport ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Article 1^{er} : De soutenir financièrement Le Mahabou Sporting Club pour l'acquisition d'un véhicule de transport.

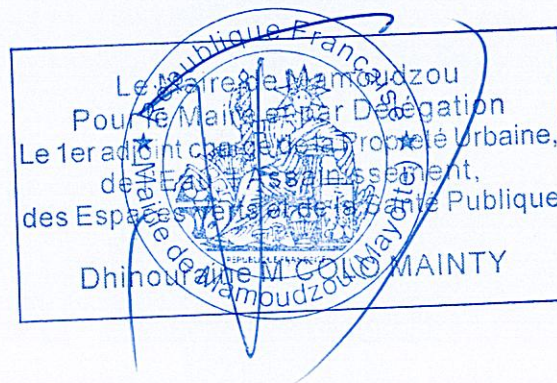
Article 2 : De fixer le montant des crédits consacrés à l'opération à **treize mille euros (13 000.00 €)**.

Article 3 : D'inscrire cette dépense au budget communal.

Article 4 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution et à la publication de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 10/07/2023

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :